

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM
25, rue de l'Église
Notre-Dame-de-Ham (Québec) G0P 1C0

INGÉNIEUR CONCEPTEUR : LES SERVICES EXP INC.
50, route de la Grande-Ligne
Victoriaville (Québec) G6T 0E6

PROJET : Réfection du 11^e Rang Nord

N° PROJET EXP : NDHM-24007085

DESCRIPTION DU PROJET : Le projet consiste à effectuer la réfection du 11^e Rang Nord à Notre-Dame-de-Ham sur une longueur d'environ 2,5 km. Des travaux de décontamination des accotements de chemin et de rechargement granulaire sont prévus.

La municipalité de Notre-Dame-de-Ham demande des soumissions pour les travaux décrits ci-dessus. Elles devront être présentées dans une enveloppe scellée portant le titre du projet et le nom du soumissionnaire devra y être clairement identifié.

Les documents de soumission sont disponibles en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 1-877-336-7326 ou au numéro 1-418-646-0177 ou en consultant le site Web www.seao.gouv.qc.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO. Pour toute information additionnelle à ce sujet, veuillez communiquer avec Mme Stéphanie Racine, ingénieure de la firme les Services EXP inc. au numéro de téléphone 819-758-8265, poste 20532 ou par courriel à stephanie.racine@exp.com.

Toute question doit être adressée par courriel au moins sept (7) jours avant le dépôt des soumissions.

Pour être considérée, toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission telle que décrite à l'article 3.4 de l'Avis aux soumissionnaires de la norme 1809-900-II/2019. La soumission, la garantie devant l'accompagner de même que tous les autres documents à fournir seront réputés valides pour une période de 90 jours. Le soumissionnaire devra tenir compte de cette obligation lorsqu'il fera compléter par d'autres les documents en question.

Seuls les cautionnements émis par les compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes du document d'appel d'offres.

Seules les offres présentées par les entrepreneurs qui auront commandé les documents d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent seront considérées. Dans le cas d'un consortium, cette exigence est considérée rencontrée lorsque chacune des parties s'est procuré lesdits documents.

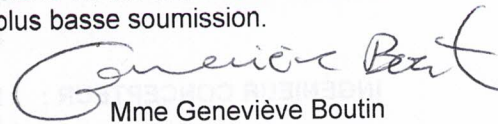
Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Les entrepreneurs devront détenir la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q. c.B.-1.1).

Les soumissions seront reçues au bureau de Mme Geneviève Boutin, directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, à l'adresse indiquée ci-dessus, **le ou avant le 11 octobre 2024, à 11 h**, heure locale en vigueur, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

La municipalité de Notre-Dame-de-Ham ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions

présentées, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure dans le cas de la plus basse soumission.

Notre-Dame-de-Ham, le 27 septembre 2024



Mme Geneviève Boutin
Directrice générale